**Pièces à fournir pour une cession de fonds de commerce :**

Pour préparer au mieux votre projet de cession, je vous invite à me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chaque partie :
* Pour les personnes physiques :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièces d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Les cas écheant, inscription au Répertoire des Métiers ouau RCS.
* Les cas écheant, diplômes et autorisations préalables permettant l’exploitation envisagée.
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Pour les personnes morales :
* Copies des statuts à jour.
* Extrait K-bis de mois de 3 mois.
* Pouvoirs du gérant pour engager la société (procès-verbal d’assembmlée générale le cas écheant).
* A fournir par l’acquéreur / cessionnaire :
* Condiitons de financement (apport, prêt, vente d’un bien…).
* Copie de la carte vitale des acquéreurs.
* A fournir par le vendeur / cédant :
* Concernant le local :
* Titre de propriété ou copie du contrat de bail, avenants, quittances et coordonnées du bailleur (si bail en cours).
* Dossier de diagnostics techniques.
* Documents relatifs à la comission d’hygiène et de sécurité, accessibilité aux PMR.
* Si le bien est en copropriété : règlement de copropriété et ses modificatifs éventuels, coordonnées du syndic + copie des 3 derniers procès-verbaux- d’assemblée générale, plan du lot dans lesquel le fonds est exploité.
* Si le bien est dans un lotissement : règlement et cahier des charges du lotissement.
* Concernant l’activité :
* Titre de propriété du fonds de commerce (si acquisition) ou date exacte de la crétion.
* Attestations de votre expert-comptable : prix de vente avec répartion entre éléments incorporels, corporels et marchandises, et bénéfice et chiffre d’affaire TTC des 3 dernières années et de l’année en cours.
* Liste descriptive et estimative du matériel et mobilier, article par article (sauf crédit-bail).
* Horaires d’ouvertures, de fermeture et dates de fermeture pour congés.
* Date d’entrée en jouissance.
* Prêts en cours et montants restants dus.
* Liste et copie des contrats en cours (brasseur, fournistures, téléphone, site internet…) repris par le cessionnaire.
* Liste des salariés avec copie de leur contrat de travail et de la dernière fiche de paye. Eventuellement, pièces justifiant du respect du droit à l’information des salariés (art.L141-23 et s. C. Com).
* Copie des autorisations administratives relatives au fonds (licence de débit de boisson…) et des contrats (traité de gérance de débit de tabac, contrat jeux, franchise…).

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’acquéreur à l’ouverture de celui-ci.*

*Après réception des pièces, un projet d’acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.*